



Congé pour habiter

Par AureLouise1806

Bonjour,

Souhaitant racheter une maison appartenant à mes parents et occupée actuellement par des locataires, je me pose quelques questions.

Pour mettre un terme au bail, il faudra avertir les locataires 6 mois avant le résiliation.

Concrètement si le bail parvient à échéance dans 2 ans, les locataires sont en droits d y rester Jusqu a cette date?

Merci